

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le mardi 3 septembre 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Alexandra Lemay
 Jacinthe Breault
 Marc Pelletier
 Mélanie Desjardins
 Dominique Mondor
 Mannix Marion

M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier et M^{me} Anne-Marie Brochu-Girard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

**2024-0903-
364**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024, tel que soumis et préparé par le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) du 1^{er} au 31 août 2024

**2024-0903-
365**

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 août 2024, soit :

68 chèques émis :	248 321,51 \$
121 paiements électroniques (dépôts directs) :	<u>781 370,80 \$</u>
189 paiements :	1 029 692,31 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer au 30 août 2024

**2024-0903-
366**

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 30 août 2024, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 61 637,46 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions;

M. Daniel Dumulong :

M. Daniel Dumulong, demeurant au 199, chemin du Vieux-Moulin, demande des précisions concernant le processus décisionnel entourant les travaux réalisés sur le chemin du Vieux-Moulin et plus précisément concernant la réflexion concernant le positionnement de la piste cyclable. Comme planifié, la piste cyclable deviendra selon lui très dangereuse pour les piétons et cyclistes puisqu'il y a beaucoup de circulation sur ce côté de rue considérant la nature des commerces.

M. le maire, Alain Bellemare, explique que ce terrain appartient à la Municipalité et que la réflexion entourant les travaux a été recommandée par la firme qui déjà, a présenté l'ensemble du projet aux citoyens lors d'une séance de consultation, dont le volet de la piste cyclable. Il conclut qu'une visite sur le terrain sera planifiée afin de revoir le tout, qu'il n'est pas exclu de pouvoir apporter des modifications au projet.

Comme deuxième question, M. Dumulong s'interroge sur le volet de remise en état des stationnements. Il réitère que, comme précisé lors de la rencontre de consultation, la Municipalité doit remettre en état les entrées, incluant ainsi les murets de ciments.

M. le maire, Alain Bellemare, questionne la pertinence de conserver les murets de ciment qui initialement servaient à maintenir les fossés alors qu'il n'y aura dorénavant plus de fossés. Il précise que ce dossier sera réévalué par le conseil municipal.

M. Jacques Malo :

M. Jacques Malo, demeurant au 46, rue Amyot, demande au conseil si sa requête a été traitée par le conseil municipal.

M. le maire, Alain Bellemare, lui confirme que le conseil municipal en a pris connaissance et qu'un suivi lui sera fait à ce sujet.

Rapport TP-50-2024 Re : Prolongation d'embauche du stagiaire en génie civil - Automne 2024

2024-0903-367

Considérant les travaux à être réalisés cet automne et la possibilité de prolonger l'embauche du stagiaire en génie civil;

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte de prolonger l'embauche de M. Thomas P.-Côté à titre de stagiaire en génie civil jusqu'à la fermeture des bureaux pour la période des fêtes en décembre, selon les disponibilités communiquées par ce dernier;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. P.-Côté.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Philippe Dubois, ingénieur de la firme Avizo Experts-Conseils
Re : Recommandation de paiement no 1 - Travaux de prolongement des infrastructures sur le chemin du Vieux-Moulin (23-0735)

2024-0903-368

Considérant la recommandation de paiement n° 1 relative au projet de prolongement des infrastructures sur le chemin du Vieux-Moulin pour les travaux effectués en date du 22 août 2024;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 287 711,23 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur Denis Malo et Fils inc.;
- 3- Que le conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2024-000549 et est répartie selon les termes établis dans la résolution numéro 2024-0521-262;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Dubois, ingénieur de la firme Avizo Experts-Conseils.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport COM-11-2024 Re : Mandat de conception du plan directeur de signalétique (phase 1)

2024-0903-369

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul projette de mettre à jour et de réaliser son plan directeur de signalétique;

Considérant que l'objectif du Service des communications est de travailler en régie interne avec l'accompagnement de firme spécialisée en graphisme et signalétique;

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro 24-8515 de la firme Bélanger dans le cadre de la conception du plan directeur de signalétique (phase 1) pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que le conseil municipal prenne note que la phase 2 du projet, consistant à continuer la démarche et finaliser le plan directeur de signalétique, sera présentée pour analyse au budget 2025;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la firme Bélanger.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-53-2024 Re : Projet pilote - Station connectée Box Up

2024-0903-370

Considérant que le Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Saint-Paul a mentionné son intérêt à l'équipe de Loisirs et Sport Lanaudière dans le cadre du projet des stations connectées BoxUp;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul a été choisie parmi les six municipalités par Loisirs et Sports Lanaudière afin de faire partie du projet pilote consistant en l'implantation d'une station connectée de six casiers BoxUp sur le territoire paulois;

Considérant que ce projet pilote a pour but de mettre à la disposition des citoyens de Saint-Paul du matériel de loisir et de sport dans un système innovant et complètement autonome;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la coordonnatrice aux loisirs et aux événements, portant le numéro LO-53-2024, et autorise la participation de la Municipalité de Saint-Paul dans le cadre du projet pilote des stations connectées BoxUp;
- 3- Qu'à cette fin, le conseil municipal autorise l'achat de deux dalles de béton préfabriquées au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables afin d'y installer la station connectée;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-54-2024 Re : Embauche du personnel - Fête de la rentrée 2024

2024-0903-371

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la coordonnatrice à la vie culturelle portant le numéro LO-54-2024;

- 2- Que, de plus, le conseil municipal prenne note que l'embauche de tous les animateurs est conditionnelle à la tenue des activités en lien avec les conditions climatiques et que les conditions salariales seront celles prévues dans la Politique des conditions de travail des employés salariés non réguliers et saisonniers de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation concerné.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-55-2024 Re : Embauche surveillant-concierge

2024-0903-372

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Imène Rokia Assouli afin de compléter l'équipe de surveillance de plateaux et la conciergerie conformément au rapport LO-55-2024;
- 2- Que cette employée agisse à titre de surveillante-concierge et soit rémunérée pour ces travaux selon le taux horaire stipulé dans l'échelle salariale en vigueur pour les surveillants-concierges, soit l'échelon 0-500 heures;
- 3- Que le conseil municipal prenne note que les conditions salariales seront celles prévues dans la Politique des conditions de travail des employés salariés non réguliers et saisonniers de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Imène Rokia Assouli.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-56-2024 Re : Projet pilote - Préposé loisirs, parcs et bâtiments

2024-0903-373

Considérant que le Service des loisirs et de la culture compte une équipe réduite de surveillant-concierge pour répondre à toutes les demandes d'ouverture, de montage, de démontage et de fermeture de salles, de conciergerie, de soutien aux événements, etc.;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul souhaite continuer d'offrir le service de location de salle ainsi que l'entretien des parcs, des espaces verts et des bâtiments actuels et futurs sur le territoire;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-56-2024, et autorise la prolongation d'emploi de M. Édouard Ste-Marie à titre d'aide-journalier temporaire jusqu'à la fin décembre, avec la possibilité de prolongement selon les besoins;

- 3- Que le conseil municipal prenne note que cette prolongation d'embauche s'effectue dans le cadre d'un projet pilote pour une éventuelle ouverture de poste de préposé loisirs, parc et bâtiments et qu'après cette période d'essai, le Service des loisirs et de la culture déposera au conseil municipal son analyse et les résultats du projet pilote;
- 4- Que le conseil municipal prenne note que les conditions salariales pour cette prolongation sont celles prévues dans la Politique des conditions de travail des employés salariés non réguliers et saisonniers de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Édouard Ste-Marie.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-52-2024 Re : Demande de soutien projet - Aux bonheurs des aînés (Point reporté de la séance ordinaire du 19 août 2024)

2024-0903-374

Considérant que l'organisme Aux bonheurs des aînés de Lanaudière désire l'appui de la Municipalité en vue d'un dépôt de projet dans le cadre du Programme Québec ami des aînés (QADA);

Considérant que l'organisme réalise des activités intergénérationnelles sur le territoire des municipalités de Crabtree et de Sainte-Marie-Salomé depuis plusieurs années avec succès;

Considérant l'expertise reconnue de l'organisme promoteur auprès des aînés de notre Municipalité;

Considérant que son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Saint-Paul et que de nombreux citoyens aînés paulois participent à leurs activités régulières;

Considérant que l'organisme Aux bonheurs des aînés offre, sous réserve du financement QADA, de déployer dans notre Municipalité des activités intergénérationnelles en collaboration avec l'école primaire et le camp de jour;

Considérant que le soutien municipal ne comporte aucun engagement financier présent ni futur pour la Municipalité de Saint-Paul;

Considérant que la Municipalité confirme donc que le projet « Plus pour les aînés, plus pour les jeunes » s'inscrit dans son plan d'action de la Politique familiale et des aînés;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal soutienne le dépôt du projet de l'organisme Aux bonheurs des aînés avec confirmation que les écoles primaires interpellées au projet confirment leur partenariat;
- 3- Que le conseil municipal soutienne le dépôt du projet, selon sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et de regroupement du milieu, selon sa Politique de gestion et de tarification du Complexe communautaire et selon sa Politique de gestion et de tarification du Pavillon du parc Amyot;

- 4- Que la Municipalité s'engage à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses divers outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.);
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Julie Thériault, directrice de l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-57-2024 Re : Embauche de personnel - Film en plein air 2024

2024-0903-375

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-57-2024, et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des personnes suivantes :

POSTES : Animateur culture / événements

<p>Selon la politique des conditions de travail des employés salariés non réguliers et saisonniers de la Municipalité de Saint-Paul</p>
<p>1. Imene Rokia Assouli</p>
<p>2. Sagette Doucet</p>

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation concerné.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport LO-58-2024 Re : Demande du professeur d'éducation physique - Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

2024-0903-376

Considérant la demande de M. Michel Lalonde, professeur d'éducation physique du pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de l'école primaire La Passerelle, afin d'avoir accès à différentes infrastructures municipales à l'occasion d'un cross-country le mardi 8 octobre 2024 en avant-midi ou, en cas de pluie, le vendredi 11 octobre 2021 en avant-midi;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise l'utilisation du Centre communautaire Jeannette-Laviolette, du terrain de soccer ainsi que de la piste cyclable pour la tenue d'une activité de cross-country, tel que décrit au rapport de la directrice des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-58-2024;
- 3- Que le conseil municipal invite M. Michel Lalonde à contacter la directrice des loisirs et de la culture afin de prendre les arrangements nécessaires pour obtenir le matériel demandé;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Lalonde, professeur d'éducation physique.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Tenue des journées de planification et de préparation du budget 2025

2024-0903-377

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal tiene ses journées de planification et de préparation budgétaire les 8 et 9 novembre 2024;
- 2- Qu'à cette fin, le conseil municipal autorise la tenue de ces journées à l'Auberge du Vieux-Moulin de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et autorise les dépenses inhérentes à la tenue de ces journées estimées à 4 000 \$;
- 3- Que les dépenses de repas et de logistique inhérentes à la tenue de ces journées soient, par la présente, autorisées;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Ajout d'un représentant pour la gestion des comptes municipaux chez Desjardins

2024-0903-378

Considérant que les comptes bancaires de la Municipalité sont gérés au moyen d'une autorisation octroyant le pouvoir à un ou des représentants, nécessitant la mise à jour actuelle;

Considérant qu'actuellement, les représentants autorisés sont M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M. Marcel Beaupré, technicien comptable;

Considérant que M^{me} Valérie Savoie, commis au secrétariat et à la comptabilité, occupe un poste clé au Service des finances en ce qui a trait au traitement des paies et des paiements des fournisseurs;

Considérant que M^{me} Savoie est amenée à remplacer M. Marcel Beaupré lors de congé ou de vacances;

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal nomme M^{me} Valérie Savoie, commis au secrétariat et à la comptabilité, à agir au nom de la Municipalité auprès de Desjardins comme représentante dûment autorisée pour la gestion de l'ensemble des comptes bancaires de la Municipalité;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Geneviève Forest, directrice de comptes – Marché institutionnel du Centre d'affaires Services aux entreprises chez Desjardins Entreprises.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Audit des états financiers du 31 décembre 2023 - Recommandation de remboursement au promoteur

2024-0903-379

Considérant l'audit des états financiers préparé par la firme DCA comptable professionnel agréé inc. déposé lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le remboursement du montant de 196 175 \$ à la compagnie 9298-1471 Québec inc. conformément à l'entente signée entre la Municipalité et le promoteur dans le cadre des travaux de la phase 1 du projet Les Cours du ruisseau.
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Turenne de l'entreprise 9298-1471 Québec inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M^{me} Sylvie Lapierre, agente d'administration, FQM Assurances
Re : Renouvellement du contrat d'assurance FQM 2024-2025

2024-0903-380

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement des couvertures d'assurance de la Municipalité pour la période du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025 comme suit :

Renouvellement de police :	102 887,00 \$
Taxe sur prime de 9,00 % :	9 259,83 \$
Renouvellement de police Assurance Automobile :	3 997,00 \$
Taxe sur prime de 9,00 % :	359,73 \$

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Sylvie Lapierre, adjointe, soutien administratif, FQM Assurances.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

Aucune question

Fin de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 à 20 h.

(Signé)

Alain Bellemare

Miguel C. Rousseau

M. Alain Bellemare
Maire

M. Miguel C. Rousseau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

2024-0903-369
2024-0903-370
2024-0903-377
2024-0903-380

Certificats

2024-000952
2024-000953
2024-000954
2024-000955

(Signé)

Miguel C. Rousseau

M. Miguel C. Rousseau
Directeur général et greffier-trésorier